



## Mairie de Saint-Julien en Beauchêne hiver 2021

### Information aux habitants et vœux de la municipalité

Chers habitants

Lors d'une réunion informelle des élus, le 9 décembre dernier, le Maire a commenté la situation sanitaire actuelle, qui fait état d'une très importante aggravation des cas de Covid-19 constatés dans le département des Hautes Alpes comme dans nombre de départements français.

Le 20 novembre, pour s'en tenir aux seuls cas dépistés ce jour-là, nous avons 140 personnes contaminées par le virus (sur 100.000 habitants), et le 9 décembre, ce chiffre était proche de 500, ce qui constitue une progression inquiétante du nombre de personnes contaminées, en moins de trois semaines.

Organiser des réunions festives, comme cela était le cas jusqu'en 2019, avec les habitants, que ce soit pour le goûter de Noël, ou pour le tirage des Rois, n'est pas jugé raisonnable, et ces réunions amicales marquant la fin de l'année ou le début de l'année suivante, sont à ce jour annulées dans la plus grande partie du territoire départemental.

Avec regret, le Maire informe donc ses concitoyens, que les réunions qui avaient été envisagées, ne seront pas maintenues à Saint-Julien aux dates qui étaient retenues, à savoir le 19 décembre, et le 16 janvier 2022.

Par ailleurs, les réunions qui se déroulent actuellement, compte tenu des instructions préfectorales, exigent des participants qu'ils puissent faire état d'un pass sanitaire, attestant qu'ils soient vaccinés, ou qu'ils aient subi un test très récent, ce qui revient à exiger des responsables de la municipalité qu'ils vérifient que les participants sont bien titulaires de ce sésame.

C'est une méthode qui peut être appliquée, mais qui ne permet pas de respecter le choix de certains d'entre nous, de ne pas se faire vacciner, malgré les recommandations diffusées dans la presse, à la radio ou à la télévision.

Ce type de vérification revient à montrer du doigt dans une commune de petite taille, celles et ceux qui ont fait des choix ne correspondant pas à ceux de la majorité de la population.

Le Maire, pour ce qui le concerne, ne souhaite pas avoir à pratiquer ce type de contrôle.

Cela étant précisé, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, le Maire présente à tous les habitants ses vœux d'excellente année 2022, en leur recommandant de prendre soin d'eux-mêmes et de leurs proches dans cette période compliquée.

#### **Mise en place d'un Avenant au règlement de l'Eau**

La commune a dû procéder à des travaux de génie civil importants pour remplacer une bouche à clef malencontreusement cassée par la personne qui a voulu la manoeuvrer toute seule sans

que la commune en soit informée. L'opération consiste à creuser assez largement autour de la vanne à remplacer, ce qui nécessite l'utilisation du tractopelle, et une journée au moins de travail du technicien.

Nous rappelons que le règlement de l'eau prévoit que les particuliers ne sont pas propriétaires des « bouches à clef ». Ces vannes ne sont pas destinées à être manœuvrées fréquemment. Seul l'employé municipal est habilité à faire ce travail.

Lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2021, le Maire a proposé aux élus de l'autoriser à adjoindre au règlement de l'eau existant, un avenant, stipulant qu'à partir de 2022, toute détérioration de bouche à clef commise par un particulier, entraînera pour celui-ci une pénalité de **500 €**, une somme qui correspond au coût réel d'une intervention de la commune pour remplacer une vanne détériorée, avec nécessité de creuser autour de la vanne avec un engin de chantier.

Les élus ont voté cette nouvelle disposition. Les organismes chargés de la gestion de l'eau communale seront informés de ce complément à notre règlement de l'eau. (Agence de l'Eau et Services du Département).

Par ailleurs, lors d'une réunion récente (7/12/2021) à la CCBD, le représentant de l'Agence de l'Eau a indiqué que le régime du « forfait », en matière de consommation d'eau potable, qui est appliqué dans notre commune par arrêté préfectoral ancien devrait être supprimé prochainement. (Sans autre précision de date...).

### **Aménagements dans le Centre Bourg**

Madame Ripouteau a proposé d'utiliser la vitrine située sous l'Ecomusée pour y installer un ensemble de décorations de Noël, à l'intention des enfants de la commune, et de ceux qui pourraient rejoindre le village pour les fêtes de fin d'année.



Elle a également installé sous le préau de la Mairie, une armoire bibliothèque, en libre-service, afin de permettre à ceux qui le souhaitent, soit de se procurer de la lecture, sans devoir se rendre dans une médiathèque de proximité, soit pour y mettre à disposition des livres dont ils n'ont plus l'usage.

La municipalité exprime ses vifs remerciements à cette habitante, ainsi qu'aux personnes qui l'ont aidée pour cette contribution à la vie communale.